Note de cadrage appel à projet CISPD 2027

Lannion-Trégor Communauté

Préambule

Lannion Trégor Communauté est une intercommunalité de 57 communes dont 43 communes rurales.

Au-delà du contrat de ville, LTC se doit, dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de ¨Prévention de la délinquance (CISPD), d'élargir la mise en œuvre d'actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance sur la totalité du territoire.

Par conséquent, si les moyens du CISPD seront concentrés sur l'ensemble du territoire et notamment à l'échelle des pôles de l'agglomération, une attention particulière sera donnée aux projets menés en zones rurales.

La demande de subvention du CISPD est destinée en priorité aux associations Loi 1901 mais également à toute structure publique ou privée s'inscrivant dans la dynamique de la communauté d'agglomération.

Cette demande concerne uniquement le financement d'une action intercommunale répondant prioritairement aux axes de la Stratégie Intercommunale de sécurité et de prévention.

Présentation du cadre général du CISPD

Pourquoi un appel à projet CISPD ?

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans les communes. Sa création vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité mais aussi à apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés.

La Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance encadre cette instance et fixe la doctrine de la politique de prévention de la délinquance en consacrant notamment le rôle de « pilote » au Président de l'EPCI.

Les missions du CISPD sont de favoriser :

- Les échanges d'information entre partenaires concernés par les phénomènes d'incivilité et de délinquance
- Une observation pertinente et partagée, et une analyse commune des faits
- La définition d'objectifs à atteindre

- La conception concertée de programmations d'actions et leur suivi
- La définition, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation des actions menées

L'appel à projet CISPD de Lannion-Trégor Communauté s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie Nationale en permettant le soutien d'initiatives locales au plus proche des réalités des pôles et des objectifs définis dans le contrat 2022-2025.

Le Contrat 2022-2025 a été prorogé par avenant en décembre 2025 dans l'attente de la publication de la nouvelle Stratégie Nationale et de la signature d'un nouveau document qui définira les axes prioritaires sur notre territoire.

Les axes prioritaires restent donc inchangés pour l'année 2027. Après une présentation succincte effectuée dans les groupes locaux, certains axes de la nouvelles stratégie Nationale ont été ajoutés par les groupes locaux CISPD 2026.

Les orientations prioritaires

La stratégie nationale 2020-2024 et le CISPD 2022-2025 de Lannion-Trégor Communauté, mobilisent l'ensemble des acteurs autour de 4 grands objectifs communs à savoir :

- La prévention de la délinquance dès le plus jeune âge par la mobilisation systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur de nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyber-délinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les femmes victimes de violences, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants.

- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de la tranquillité publique. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde associatif, sportif, entreprenariat engagé, etc…

- Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs que sont, Préfet, autorité judiciaire, Maires et Présidents d'intercommunalités.

Ces stratégies ont vocation à s'appliquer à l'ensemble du territoire sans pour autant imposer une politique uniforme. Une large place doit être faite aux initiatives locales au plus proche des réalités du territoire.

Dans ce cadre, les projets présentés devront participer à l'atteinte des objectifs détaillés ci-après :

- **Axe 1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention**
  - Le développement des compétences psychosociales chez les moins de 12 ans
  - L'usage des écrans, d'internet, des réseaux sociaux
  - L'égalité Femme-Homme, les relations amoureuses, le consentement, avec une attention particulière pour les couples de jeunes
  - Les addictions
  - La lutte contre toutes les formes de violences, de cyberviolences et de harcèlement

- **Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger** :

Les projets attendus concerneront le repérage des situations peu ou mal connues, le parcours d'aide et l'accès aux droits à destination des personnes vulnérables notamment :

- Les enfants
- Les femmes victimes de violences
- Les personnes âgées isolées
- Les personnes porteuses de handicap

- **Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance** :
  - Développement et renforcement des actions permettant d'associer la population à la prévention de la délinquance
  - Participation à la vie locale par des formations et des retours d'expériences d'acteurs associatifs, notamment du monde sportif, de la vie culturelle, de l'animation locale, de entreprenariat etc..

Les thématiques spécifiques par pôle

Les groupes locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, réunis de mi-octobre à mi-novembre 2026 ont permis de définir les priorités par pôle à savoir :

	Priorité n° 1	Priorité n°2	Priorité n°3
Pôle de Perros-Guirec	Le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge	La santé mentale des jeunes	Usages des écrans, d'internet et des réseaux sociaux

-

	Priorité n° 1	Priorité n°2	Priorité n°3	Priorité n°4
Pôle Tréguier-Presqu'île de Lézardrieux	Le développement	Usages des écrans,		Les violences intrafamiliales

	des compétences psychosociales dès le plus jeune âge	d'internet et des réseaux sociaux	La santé mentale des jeunes	

-
-

	Priorité n° 1	Priorité n°2	Priorité n°3	Priorité n°4
Pôle de Plouaret-Plestin-les-Grèves	Violences Intrafamiliales	Addictions	Usages des écrans, d'internet et des réseaux sociaux	Escroquerie des personnes âgées

-

	Priorité n° 1	Priorité n°2	Priorité n°3	Priorité n°4
Pôle Lannion-Cavan	Le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge	La santé mentale des jeunes	Les addictions	Les violences intrafamiliales

-

Modalités de dépôt des demandes

Les dossiers de demande de subvention au titre de l'année 2027 seront obligatoirement saisis sur le document « demande de subvention – Appel à projet CISPD 2027 » téléchargeable sur le site de Lannion-Trégor Communauté dans la rubrique « Action Sociale / La prévention de la délinquance ».

Pour rappel, le budget prévisionnel de l'action devra faire apparaitre les co-financements (Etat, Conseil Départemental) **mais aussi les demandes de subventions effectuées auprès d'autres directions de Lannion-Trégor Communauté (culture, insertion, etc…).**

A NOTER : Les structures, ayant bénéficié d'un accompagnement financier en 2026 et sollicitant un nouveau financement, devront faire parvenir les éléments de bilan en même temps que la nouvelle demande.

Pour toutes les autres actions, le bilan est attendu dès réalisation de l'action.

Les dossiers de demande de subvention pour les projets menés en 2027 seront envoyés impérativement par courrier électronique à l'adresse suivante : finances@lannion-tregor.com

Date limite d'envoi : 4 janvier 2027

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Madame Alexandra Guillou, chargée de mission prévention, en charge de la coordination du CISPD par téléphone au 06 07 03 19 18 ou par mail alexandra.guillou@lannion-tregor.com

PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction des demandes se déroule comme suit :

- Tous les dossiers complets, réceptionnés et enregistrés au titre de la programmation 2027 feront l'objet d'une instruction par le CIAS. Un avis motivé sur les dossiers (favorable-défavorable) sera émis en lien avec les axes et priorités d'actions définies ci-dessus.
- Instruction et débat par les élus en charge du CIAS.
- Présentation et vote de la délibération au Conseil d'Administration du CIAS